

Roissy, le 3 septembre 2018

**Air France-KLM lance une offre contractuelle de rachat sur ses obligations subordonnées
perpétuelles émises en 2015
(ISIN: FR0012650281)**

Air France-KLM (la « **Société** ») annonce le lancement aujourd'hui d'une offre contractuelle de rachat (l'« **Offre de Rachat** ») portant sur tout ou partie de ses obligations subordonnées perpétuelles d'un montant de 600 millions d'euros et disposant d'une première option de remboursement le 1^{er} octobre 2020 au gré de la Société (ISIN: FR0012650281), émises en 2015 et dont le montant en circulation est de 600 millions d'euros (les « **Obligations** »).

Les Obligations sont admises aux négociations sur Euronext Paris.

Cette opération permettra à la Société d'optimiser ses coûts de financement et s'inscrit dans une gestion dynamique de sa structure de bilan. Les résultats seront annoncés le 12 septembre 2018 prochain.

Avertissement

Le présent document ne constitue pas une invitation à participer à l'Offre de Rachat dans un quelconque pays dans lequel, ou à une quelconque personne à laquelle, il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. La diffusion du présent document dans certaines juridictions peut être limitée par la loi. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires.

Les offres de vente transmises dans le cadre de l'Offre de Rachat par des investisseurs éligibles ne seront pas admises dans toutes les hypothèses où une telle offre ou sollicitation serait illégale. Air France-KLM n'émet aucune recommandation aux investisseurs éligibles sur l'opportunité ou non de prendre part à l'Offre de Rachat.

États-Unis

*L'Offre de Rachat n'est pas faite, et ne sera pas faite, directement ou indirectement aux États-Unis, vers des porteurs d'Obligations situés aux États-Unis, tel que défini par la Regulation S du United States Securities Act 1993 modifié (le « **Securities Act** ») ou vers toute U.S. Person telle que définie dans la Regulation S du Securities Act (une « **U.S. Person** »), et les Obligations susvisées ne peuvent être apportées dans le cadre de l'Offre de Rachat par des personnes situées ou résidentes aux États-Unis ou par des U.S. Persons. Par conséquent, toute copie du présent document n'est pas et ne doit pas être, directement ou indirectement, diffusée, transférée ou transmise aux États-Unis ou à toute personne située ou résidente aux États-Unis. Toute proposition de vente en réponse à l'Offre de Rachat résultant directement ou indirectement de la violation de ces restrictions sera nulle, et les offres de ventes faites par des personnes situées aux États-Unis ou tout agent, fiduciaire ou autre intermédiaire agissant au nom et pour le compte d'un mandant donnant des instructions à partir des États-Unis ou d'une U.S. Person, sera nulle et ne sera pas admise.*

Contact investisseurs

Marie-Agnès de Peslouan
+33 1 49 89 52 59

Wouter van Beek
+33 1 49 89 52 60

madespelouan@airfranceklm.com

wouter-van.beek@airfranceklm.com

Contact presse

+33 1 41 56 56 00

Site internet: www.airfranceklm.com